

COMMUNE DE GREZIEU LA VARENNE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU SEPT DECEMBRE DEUX MILLE DIX HUIT

L'AN DEUX MIL DIX HUIT

Le 7 DECEMBRE

Sous la présidence de M. Bernard ROMIER, Maire,

Ont siégé : Mesdames Monia FAYOLLE, Stéfania FLORY, Ginette GARNIER, Sylvie JERDON, Sophie MONTAGNIER, Anne-Virginie POUSSE, Claudine ROCHE, Emilie SOLLIER, Renée TORRES, Béatrice BOULANGE et Messieurs Jean-Marc CHAPPAZ, Gérard CROYET, Pierre GRATALOUP, Hugues JEANTET, Michel LAGIER, Jacques MEILHON, Mario SCARNA, Éric BESSENAY, Jean Claude CORBIN, Laurent FOURGEROUX, Jean Luc DUVILLARD.

Pouvoirs :

M. Jacques FORAT donne pouvoir à Mme Anne-Virginie POUSSE

M. Patrick BOUVET donne pouvoir à M. Bernard ROMIER

Mme Chantal VARAGNAT donne pouvoir à Mme Renée TORRES

M. Eric PRADAT donne pouvoir à M. Jacques MEILHON

M. Bernard GUY donne pouvoir à M. Hugues JEANTET

Mme Laurence MEUNIER donne pouvoir à Mme Ginette GARNIER

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Mario SCARNA

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX élus : 29

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX présents : 22

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX représentés : 6

NOMBRE D'ABSENTS EXCUSES : 1

CONVOCAION EN DATE : 30 novembre 2018

DATE D'AFFICHAGE : 14 décembre 2018

OBJET : Actualisation de l'APCP 0501 – Aménagement de l'espace public du secteur de la Halle/ Mairie/ Centre d'animation **n°2018/061**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° 2011/25 en date du 20 avril 2011, l'Assemblée délibérante de Grézieu-La-Varenne a validé le principe d'Aménagement de l'espace public du secteur de la Halle/Mairie/Centre D'Animation.

Cette opération globale a été échelonnée en plusieurs phases : une tranche ferme et trois Tranches Conditionnelles (TC1, TC2, TC3), afin de tenir compte des capacités financières de la commune et des contraintes liées au planning d'exécution des différentes opérations connexes telles que la fin de la construction des bâtiments de l'OPAC, la construction du Pôle Médical et des logements adaptés aux personnes âgées autonomes.

Cette opération globale a été échelonnée en plusieurs phases : une tranche ferme et trois Tranches Conditionnelles (TC1, TC2, TC3), afin de tenir compte des capacités financières de la commune et des contraintes liées au planning d'exécution des différentes opérations connexes telles que la fin de la construction des bâtiments de l'OPAC, la construction du Pôle Médical et des logements adaptés aux personnes âgées autonomes.

A ce jour, la tranche ferme a été réglée en totalité.

La tranche conditionnelle 3 a été affirmée par délibération en date du 7 décembre 2016 et les travaux ont débutés en 2018.

Suite aux marchés de travaux, le montant de l'autorisation de programme est ramené à 1 353 129.68 € au lieu de 1 493 499.68 € initialement prévu.

Les travaux et la maîtrise d'œuvre devraient être payés à hauteur de 530 000 € sur 2018, le solde sera versé sur 2019.

Aussi, il convient également d'actualiser l'APCP 0501 – Aménagement de l'espace public du secteur de la Halle/Mairie/Centre d'Animation selon le détail en €/TTC ci-dessous :

2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	APCP 0501
450 €	464 508,47 €	268 974,21 €	3 942 €	0.00 €	38 255 €	530 000 €	47 000 €	1 353 129.68 €

Où l'exposé du maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE PAR :

26 VOIX	POUR
0 VOIX	CONTRE
2 VOIX	ABSTENTION

VALIDE la nouvelle répartition de l'autorisation de programme 0501 – Aménagement de l'espace public du secteur de la Halle/Mairie /Centre d'animation selon une démarche haute qualité environnementale telle que détaillée ci-dessus

FAIT LES : JOUR, MOIS ET AN QUE CI-DESSUS

ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Bernard ROMIER, Le Maire

